

Mairie

23460 SAINT PIERRE BELLEVUE ☎ 05.55.64.95.31

Saint Pierre Bellevue, le 20 octobre 2023.

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h30 sous la présidence de M. Nourrisseau, Maire.

Mesdames Brusson, Coudert et Calvet, Messieurs Bredier, Binette, Foucault et Nourrisseau étaient présents.

Excusés : Monsieur Polla (procuration à M. Foucault) et Monsieur Dubois (procuration à M. Bredier).

Secrétaire de séance : Mme Calvet.

Il est proposé aux membres du Conseil d'ajouter trois points à l'ordre du jour : proposition d'achat de la parcelle du lotissement du Compeix, le choix du colis des Aînés et demande de participation financière du RPI de Pontarion ; cette proposition est acceptée à l'unanimité.

⇒ **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente**

Le compte-rendu de la précédente réunion, ne soulevant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

⇒ **Désignation d'un référent déontologue**

Depuis le 1^{er} juin 2023, dans toutes les communes de France, tout élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Ces missions sont exercées en toute indépendance et impartialité. A partir d'une liste fournie par l'AMF de personnes choisies en raison de leurs expérience et compétences, Monsieur Jean-Guy DINET (administrateur général des finances publiques honoraire en Gironde) a été contacté et a accepté d'exercer cette mission pour notre commune jusqu'à la fin de cette mandature.

⇒ **Mode de paiement des loyers**

Il sera désormais possible aux locataires des bâtiments communaux de régler leur loyer par prélèvement automatique sur leur compte bancaire ou postal.

⇒ **Décision modificative budgétaire**

Afin de pouvoir prendre en compte de nouvelles immobilisations à amortir, il convient d'effectuer des modifications budgétaires, le montant étant supérieur aux prévisions 2023. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

⇒ **Remplacement de l'épareuse : achat et reprise**

Il a été décidé de remplacer l'épareuse achetée en 2013. Parmi les devis proposés, celui des Ets Courty a été retenu à la majorité pour un montant TTC de **26 196,00 € TTC**, déduction faite de la reprise de l'ancienne machine.

⇒ **Mise en place d'une cabine de douche dans l'appartement de la boulangerie**

Suite à un dégât des eaux, il convient de retirer la douche présente dans l'appartement de la boulangerie et de la remplacer par une cabine de douche. Plusieurs devis ont été étudiés, il est décidé à l'unanimité de commander chez Téréva une cabine Léda

karamineral 2 (90x90 ou 90x120 en fonction de la place disponible), la pose sera faite par nos employés communaux.

⇒ Convention de mise à disposition du City stade de Royère de Vassivière

Les membres du Conseil municipal avaient pris un engagement de principe pour participer financièrement à la création du City stade, utilisé par les élèves de l'école. Les travaux sont terminés et la commune de Royère de Vassivière nous a transmis une convention financière à signer. Or comme vu avec la préfecture, il nous est interdit de payer une partie de l'investissement, la commune de Saint Pierre Bellevue ne peut donc que participer au fonctionnement, et a donc proposé une convention de mise à disposition de la structure moyennant le versement d'une somme. Là encore, le montage est assez compliqué car il faut que la mise à disposition soit réelle. Les élus décident à la majorité de participer à hauteur de 1000 euros (M. Foucault 4000€, Mme Calvet et Mme Brusson 2000 euros), à charge pour la Commune de Royère de Vassivière de proposer un montage réalisable.

⇒ DETR 2024 : Rénovation salle du conseil à la mairie

Une demande de subvention DETR 2024 à hauteur de 50% pour la rénovation de la salle du Conseil à la mairie de Saint Pierre Bellevue sera déposée sur la base d'un montant total de travaux de 2023 de 35 288,14 € HT (maçonnerie, électricité, plomberie/ chauffage et isolation/peinture), devis à faire réactualiser.

⇒ DETR 2024 : Réfection de voirie

Une demande de subvention DETR 2024 pour la réfection de la route de La Parade jusqu'à la D8, soit 1km800, sera déposée. A ce jour seul le devis d'Eurovia a été reçu.

⇒ Proposition d'achat de la parcelle AB 172

L'indivision Bonnal propose de vendre à la commune la parcelle AB 172 située dans le lotissement du Compeix, au prix de 5 euros le mètre carré. Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité.

⇒ Préparation des fêtes de Noël

Le Noël des enfants aura lieu le dimanche 17 décembre à 14h30 à la salle polyvalente du Compeix, il y aura un spectacle de magie suivi du passage du Père Noël et d'un goûter. Les élus ont choisi à la majorité (sauf Mme Coudert qui préférerait la proposition de Centre frais) de commander les colis des Aînés à l'office de tourisme de Bourgneuf. La composition des colis sera revue pour remplacer le jus de pomme par du rosé pour les femmes. La distribution commencera le jour du Noël des enfants et se poursuivra la semaine suivante.

⇒ Demande de participation aux frais de scolarisation RPI Pontarion Thauron St Hilaire le Château

D'après la carte scolaire, les enfants de notre commune sont scolarisés à l'école de Royère de Vassivière. Certains parents décident de scolariser leurs enfants dans un autre établissement. Le RPI de Pontarion Thauron et Saint Hilaire le Château demande à la commune une participation de 530 € pour un enfant de Saint Pierre Bellevue qui y est scolarisé sans être membre du RPI. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite mais de proposer une participation si un voyage scolaire est organisé

⇒ QUESTIONS DIVERSES

- Les élus acceptent de prêter la salle polyvalente au Cantou deux jeudis par mois pour l'atelier de loisirs créatifs et d'autoriser la mise en place de deux bacs de jardinage en bois sur pieds devant la salle polyvalente.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association VITHEC du 19 avril dernier proposant que des arrêtés soient pris pour protéger la commune des assauts de promoteurs éoliens.
- PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), un rendez-vous est prévu en mairie avec le cabinet audicé le 04 décembre, les élus rempliront le questionnaire lors de la prochaine réunion mensuelle de novembre.
- L'entreprise NGE viendra après la Toussaint pour les travaux de réfection des allées du cimetière de Saint Pierre Bellevue.
- Mme Calvet rappelle la nécessité d'une rampe pour les deux marches avant l'escalier devant la salle polyvalente. Il est convenu dans un premier temps de recalcr ces deux pierres.
- M. Jean Jacques Lozach vient à la rencontre des élus de notre commune le vendredi 27 octobre à 11h30.
- Mme Brusson regrette la dissolution du CCAS et aurait aimé que des personnes extérieures puissent continuer à œuvrer pour les personnes âgées et/ ou vulnérables. Mme Calvet rappelle que les tâches du CCAS sont désormais exercées par l'ensemble du Conseil municipal. Toute personne peut prendre contact avec un élu.
- Mme Brusson est allée à un atelier organisé par la Communauté de Communes sur le transfert de la compétence eau et assainissement. L'éventualité d'intégrer un syndicat est évoquée, une possible délégation aux communes aussi.
- Eclairage public : Un abaissement de tension n'est pas envisageable en raison des ampoules actuelles qui sont installées. Les ampoules LED qui sont peu à peu mises en place permettent une baisse de consommation électrique et sont plus résistantes. Un devis pour tout passer en mode LED sera demandé. L'idée d'une extinction partielle la nuit sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Fin de la réunion à 20h30.